

DECISION DE CERTIFICATION

23/04/2020

Érablière de la Mine inc.
82, chemin de la Mine
WEEDON, Quebec, J0B 3J0

Client : 187917

Date de contrôle : 07/04/2020

Type de contrôle : Contrôle annuel

Référentiel(s)/service(s):

- Cahier de charge pour l'appellation biologique du Québec (CARTV).
- COR: Régime Bio-Canada incluant la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, la norme CAN/CSGB 32.310 (2015)- Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CSGB 32.311 (2015)- Liste des substances permises.
- Produit certifié selon les normes de l'Accord sur l'équivalence des produits biologiques entre le Canada et les États-Unis (USCOEA).
- Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

CERTIFICATION PRODUIT BIOLOGIQUE

ECOCERT CANADA a vérifié la conformité aux exigences de certification pour le périmètre certifié et **maintient votre certification** conformément à la section C.2.5.9 du Manuel de fonctionnement du Régime Bio Canada (MF).

Veuillez consulter le Certificat de Produit Biologique ci-joint pour les détails et la portée de la certification de vos produits.

La certification vous autorise à utiliser la marque ECOCERT sur vos documents commerciaux (publicité, étiquetage, affichage, etc.) pour les produits certifiés, selon la réglementation en vigueur.

La décision demeure valide jusqu'à ce que les résultats de la prochaine évaluation annuelle d'ECOCERT CANADA nous amène à prendre une nouvelle décision ou encore jusqu'à ce que des éléments nouveaux nous incite à prendre des mesures additionnelles (MF C.2.4.3)

On vous rappelle que conformément à l'alinéa 352 de la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), vous êtes tenus d'aviser immédiatement par écrit ECOCERT CANADA de tout changement qui pourrait avoir un effet sur la certification, de même que de toute plainte reçue à l'égard de l'intégrité biologique du produit biologique visé par la certification.

Étiquettes :

Nous vous rappelons que vos maquettes d'étiquettes doivent nous parvenir pour approbation avant leur impression. Les étiquettes de vos produits doivent être conformes aux réglementations en vigueur du pays d'importation. Le guide d'étiquetage est disponible sur notre site internet : www.ecocertcanada.com.

RESULTATS D'AUDIT

(1) ECART MAÎTRISÉ,
La mise en place de votre action corrective sera
vérifiée dans le cadre du prochain contrôle

Non-conformité relevée : 11.1 Une partie des registres est absente

Ref : MF C.2.2.19; C.8.3 / 32.310 (4.4)

Description : Le registre de plainte est absent.

Résultat : Certification en attente

Action requise : Les registres sont obligatoires. Nous transmettre une copie du registre manquant.

LEXIQUE :

(1) ECART MAÎTRISÉ, La mise en place de votre action corrective sera vérifiée dans le cadre du prochain contrôle :

Ce commentaire indique qu'ECOCERT CANADA a bien reçu votre plan d'action / votre correctif, celui-ci a permis de maîtriser votre écart. Dans le cadre de votre prochaine inspection, votre inspecteur s'assurera que votre plan d'action/ votre correctif a bien été implanté au sein de votre entreprise. La clôture officielle de cet écart sera réalisée par l'inspecteur dans le cadre de votre prochaine inspection.

LISTE DES ÉCARTS ACTIFS DES AUTRES AUDITS

Aucun précédent écart non levé

Bien à vous,

COULOMBE Katherine
Chargé(e) de certification



Page 2 sur 2